

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

REUNION PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 novembre 2015 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. RASSAA va arriver.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes tous à.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. OSSEMANN

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme FRESON et M. STEIN

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme MARENNE-LOISEAU

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Chers Collègues, Ces derniers jours, nous avons vécu au rythme de plusieurs attentats terribles qui ont fait de nombreux blessés et de nombreuses victimes.

Après ces nouvelles journées noires pour la démocratie, je ne crois pas me tromper en affirmant que le Conseil provincial aura à cœur de réaffirmer l'attachement profond de la Province de Liège aux libertés et aux valeurs fondamentales de notre démocratie. Au-delà de notre refus de toute forme d'intolérance, nous condamnons ces actes abominables avec la plus grande force.

C'est pourquoi, je vous invite à vous associer aux hommages rendus en France, en Europe et dans le monde entier et à observer une minute de silence en mémoire des victimes du terrorisme.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité, la recharge de votre agenda pour l'année 2016 ainsi qu'un fascicule qui a été réalisé par le Département Enseignement suite aux événements tragiques que nous avons connus ces dernières semaines. Il s'agit d'un guide pédagogique à destination des professeurs et des élèves de l'enseignement provincial qui s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. Il vient tout juste d'être édité et c'est donc en primeur que vous en recevez un exemplaire.

Je vous rappelle que le colloque annuel de l'Association des Provinces Wallonnes se tiendra à Libramont le mercredi 9 décembre.

A ce sujet, vous avez reçu une invitation personnelle de l'APW et le Service du Conseil vous a adressé un courrier électronique vous proposant d'effectuer le déplacement en car. Si vous êtes intéressé par ce moyen de transport et que vous n'avez pas encore répondu, je vous invite à vous manifester, sans plus attendre, auprès de Monsieur ROUFOSSE. Je vous rappelle également que votre inscription à ce colloque se fait directement auprès de l'APW.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2015. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Question écrite appelant une réponse orale du Collège

Document 15-16/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux postes de garde en province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour.

Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question écrite. J'invite son auteur M. Matthieu CONTENT à venir développer sa question à la tribune.

M. CONTENT Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

La Province de Liège ne mérite-t-elle pas une véritable première ligne de soins efficace? Le Gouvernement fédéral vient de geler des budgets destinés au financement des nouveaux projets de postes de garde de médecins généralistes et ce, malgré des engagements de financement structurel pris vis-à-vis des médecins généralistes et des acteurs de la santé.

Une première ligne de soins efficace permet d'éviter que la population se dirige en premier lieu vers les urgences des hôpitaux pour des problèmes relevant de la compétence de la médecine générale. Les médecins généralistes eux-mêmes se sont indignés de cette situation auprès de la Ministre de la Santé. Ils ont rappelé le double objectif d'augmenter la qualité des soins et l'attractivité de la profession de généraliste.

Suite à ces réactions, la Ministre Maggie De Block a fait partiellement marche arrière. Le Conseil des Ministres du vendredi 23 octobre a annoncé qu'il allait octroyer une partie du budget pour le financement des postes de garde pour lesquels une demande effectuée avant le 12 octobre avait reçu l'aval de l'INAMI. Toutefois, il reste encore de trop nombreuses zones sans poste de garde, surtout en province de Liège.

Si le projet de Grâce-Hollogne qui couvre une population d'environ 100.000 personnes devrait obtenir les financements prévus, d'autres projets risquent de tomber à l'eau. Après avoir consulté les cercles de médecins et analysé les projets introduits, nous craignons que des projets de PMG pourtant déjà bien avancés n'obtiennent pas les financements promis.

En province de Liège, on parle de cinq zones où ce type de projet est en construction : 1^{ère} zone c'est le poste médical de garde de la Hesbaye Liégeoise (« PMGHL ») qui couvrirait 57.552 personnes et son ouverture est initialement prévue au premier semestre 2016.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

La Zone Sud-Sud-Est-Liège visant à rassembler dans une asbl faîtière le poste de garde d'Aywaille-Sprimont avec le poste de garde en création de Fléron. Son ouverture est prévue pour fin 2016.

La Zone Sud-Ouest-Liège qui conserverait le poste de Huy et serait complétée par la création d'un PMG à Seraing et d'un autre à Tinlot couvrant ainsi une population de 165.000 habitants.

Le projet de Lantin Village où la garde est actuellement organisée par le cercle des médecins de Ans. Le projet serait lui d'inclure ce poste au PMG existant de la basse-Meuse en janvier 2016.

En Communauté germanophone la région de St-Vith dialogue avec l'AGEF qui réunit les cercles de médecins généralistes de toutes les communes de l'arrondissement de Verviers ainsi que les communes de Manhay et Vielsalm en province du Luxembourg.

Ces projets sont pour ainsi dire prêts mais ils seraient voués à l'échec évidemment sans octroi de subsides.

Ecolo a demandé à la Ministre fédérale qu'elle respecte l'aboutissement de tous les nouveaux postes de gardes en cours d'organisation pour couvrir l'ensemble de la province de Liège. Ces projets sont le fruit d'un long travail d'organisation et de mobilisation des médecins généralistes pour assurer un accès aux soins à toutes et tous à tout moment. Ca me semble donc important non seulement de respecter le travail qui a été fait mais aussi dans les objectifs principaux qui ont été fixés pour ce travail, de les réaliser simplement.

Mes questions sont donc les suivantes : que pensez-vous de cette situation ? Avez-vous pris contact avec la Ministre fédérale pour défendre l'organisation efficace d'une première ligne de soins en province de Liège ? L'organisation d'une première ligne de soins efficace en province de Liège fait-elle partie de vos réflexions actuelles dans le cadre de la réorganisation des compétences santé de notre institution ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale - Vice-présidente pour la réponse du Collège.

Mme FIRQUET, Députée provinciale - Vice-Présidente (à la tribune).- Merci M. le Président.

Je vais tout d'abord me permettre de contextualiser cette problématique, effectivement très importante.

Tout d'abord, permettez- moi de vous rappeler que le financement des postes médicaux de garde est une compétence exclusive de l'autorité fédérale et que le volet opérationnel relève lui de la compétence des médecins généralistes via les cercles de médecine générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Par ailleurs, la Région wallonne a, dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat, reçu de nouvelles compétences importantes en matière de santé dont notamment la gestion du fonds Impulseo, j'y reviendrai. Pour déjà répondre à l'une de vos questions, si dialogue, il devait y avoir, c'est avec chacun de ces interlocuteurs.

La problématique des postes de garde et la réforme qui les concernent est ainsi clairement exposée dans l'accord du gouvernement fédéral lequel stipule que : «L'organisation et le fonctionnement des postes de garde des médecins généralistes seront évalués et optimisés », ainsi que « l'admission non justifiée dans un service d'urgence d'un hôpital, vous l'avez dit, doit être dissuadée et le patient doit être incité à se rendre en premier lieu chez son médecin généraliste... ». On trouve donc là la position fondamentale liant la problématique des postes de garde avec une réflexion plus large axée sur l'accueil médical d'urgence. Cette position trouve notamment son origine...

(Sonnerie de l'alarme incendie – suspension de la séance).

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose de recommencer nos travaux et comme Mme la Directrice générale me le signale, il était effectivement prévu des tests sirène aujourd'hui mais à 13h30... Et donc... Voilà...

M. LE GOUVERNEUR (de son banc). - ... ils ont été décalés dans le temps pour voir s'ils fonctionnent vraiment.

M. LE PRESIDENT. – On vous remercie. C'était uniquement pour vous informer. L'organisation des travaux aurait été modifiée si... mais bon... Voilà Mme FIRQUET, je vous rends la parole.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). – Merci M. le Président. Donc, M. le Conseiller, je ne reviens pas sur la position du Gouvernement fédéral qui trouve notamment son origine via une étude du Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé alias le KCE publiée en 2011 et intitulé « Quelles solutions pour la garde en médecine générale ? ».

Poursuivant la même logique, en décembre 2014, un accord Medico-Mutualités portaient entre autres sur la nécessité d'une réforme des services de garde pour le début 2016.

Enfin, le 12 novembre dernier, la Ministre de la Santé Maggie De Block réaffirmait exactement les mêmes principes et le même calendrier dans sa note de politique générale communiquée au Parlement fédéral.

Parallèlement début de semaine, la presse relayait une information disant que le Ministre wallon de la Santé, Monsieur Prévôt, avait élaboré une note d'orientation pour le gouvernement wallon listant 12 actions visant à faciliter l'installation des médecins généralistes dans les zones rurales. Ceci dans le but d'assurer, et cela rejoint votre préoccupation, une première ligne de soins efficace et ce, de manière équitable entre les zones rurales et urbaines. Si le contenu exact de la note n'est pas encore connu, deux mesures ont toutefois été épinglées.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

La première concerne la rénovation ou la construction de nouvelles Associations de santé intégrée, les ASI, soit les « Maisons médicales » qui ne sont pas des postes de garde, mais participent bien au renforcement de la présence de médecins généralistes dans les zones rurales. Une enveloppe de 10 millions y sera consacrée pour la période 2014-2020.

Seconde mesure issue de la 6^e réforme de l'état, c'est, ainsi que je l'évoquais, le transfert vers la Région wallonne du « Fonds Impulseo » qui dispose d'un budget de près de 5 millions d'euro.

Impulseo est le nom d'un ensemble de mesures destinées à encourager l'installation des médecins généralistes. Il se décline en trois volets : Impulseo I qui prévoit un financement pour : aider les jeunes médecins à s'installer dans leur pratique, encourager l'installation de médecins généralistes dans des zones nécessitant la présence de médecins généralistes supplémentaires. Impulseo II qui prévoit un soutien financier pour couvrir une partie du coût salarial de l'employé(e) qui assiste le regroupement de médecins généralistes dans l'accueil et la gestion de la pratique. Et Impulseo III qui prévoit un soutien financier pour couvrir une partie du coût salarial de l'employé(e) qui assiste le médecin généraliste dans l'accueil et la gestion de la pratique, couvrir une partie des frais de services de télé-secrétariat médical qui aident à la gestion de la pratique du médecin généraliste et du regroupement de médecins généralistes.

Toutes ces informations, Monsieur le Conseiller, me paraissent bien nécessaires afin que chacun puisse mesurer non seulement les enjeux à venir mais également toutes les actions déjà menées relatives à une première ligne de soins, par les différents niveaux de pouvoir, et qui ont une incidence en province de Liège

Sur la problématique plus particulière des postes de garde de médecine généraliste, comme vous le savez, le vendredi 23 octobre, le budget Santé 2016 était validé en Conseil des Ministres et le lundi 26 octobre, il était porté à la connaissance des organismes assureurs et dispensateurs de soins.

Ce budget est le reflet d'une des grandes priorités de ce Gouvernement en matière de santé, à savoir l'organisation optimale d'un système de garde en médecine générale. Il devait toutefois répondre à certains impératifs.

A cet égard, la Ministre de la Santé précise que les nouvelles initiatives seront analysées à la lumière d'une nouvelle réglementation qui devrait être déterminée en fonction d'une concertation « médecins-mutualités ».

Il est vrai que la Ministre s'était engagée à « améliorer l'organisation et le fonctionnement des postes médicaux de garde » mais, là où certains avaient vu dans ses propos une promesse de moyens supplémentaires, il fallait y voir une gestion des dépenses qui se veut plus optimale.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Pour le fédéral, il s'agit de remettre à niveau tout le financement des postes médicaux de garde qui, il faut le rappeler, sont toujours à ce jour considérés comme des projets pilotes avec, sur le terrain, des concrétisations très diverses, vous les avez évoquées.

Ces structures initiées par des médecins généralistes ont en conséquence reçu des financements très variables. En effet, il y a des différences de coûts énormes avec, de surcroît, des activités très différentes. Par exemples, certains postes disposent de chauffeurs, d'autres pas. Les postes de garde sont également accessibles à des heures très différentes.

La Ministre De Block souhaite : normaliser les critères de financement, avoir un cahier de charges uniforme et un encadrement harmonisé. Il s'agit derrière tout ça d'optimiser l'allocation de ressources disponibles et l'efficacité des postes de garde. Elle souhaite également attendre le protocole de collaboration entre services d'urgence et Postes médicaux de garde. Elle souhaite en effet que services de garde, d'urgence et triage via le n° 1733 forment un ensemble rationalisé. Cela nécessite une vision globale et des relations entre ces services.

Il est évident que les postes médicaux de garde sont une réponse possible à plusieurs problématiques. Tout d'abord, et vous l'avez évoqué, à un engorgement des services d'urgence des hôpitaux par des personnes qui pourraient utilement faire appel à leur médecin traitant ou à un médecin généraliste de garde. Par ailleurs, suite à la désertification médicale, déjà amorcée, de certaines régions, les postes de garde y constitueraient sans doute la garantie du maintien d'une médecine de proximité.

Même si l'institution provinciale n'a aucune compétence dans la gestion et le financement de ces postes de garde, je ne peux que me montrer attentive à l'évolution de ce dossier. C'est pourquoi j'ai demandé à la Direction générale de la Santé d'établir une analyse objective de la situation existante, des projets en cours, en regard des besoins de la population, plus particulièrement en zone rurale. L'enjeu est bel et bien de pouvoir assurer à tous et vous l'avez dit aussi, un accès à des soins de qualité.

Je tiens aussi à souligner, brièvement, que la réforme du service des cars vers un service global de prévention et de promotion de la Santé, vise quant à elle à établir une première ligne de prévention que nous espérons aussi efficace et surtout complémentaire par rapport à une première ligne de soins.

Il s'agira donc pour la Province de Liège, à la lumière des réformes évoquées et des projets provinciaux, d'envisager de quelle manière elle pourrait éventuellement faire la synthèse et, le cas échéant, compléter toutes les initiatives prises par les différents niveaux de pouvoir visant à une meilleure conscientisation des citoyens quant à leur santé et une meilleure prise en charge, le tout de manière équitable, dans la limite de ses compétences et de ses moyens budgétaires.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie. M. DRION ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. En application de notre excellent règlement d'ordre intérieur, je sais que j'ai deux minutes. Quelques secondes pour vous dire que ce débat est un débat fédéral mais je remercie Mme la Vice-Présidente du Collège d'avoir refait un peu le tour de cette question.

Deux. Merci évidemment de souligner la qualité du travail du Gouvernement wallon sous la plume de M. PREVOT.

Trois. Si ECOLO veut défendre les postes avancés en province de Liège, on ne commence pas par dire que le projet de Grâce-Hollogne va tuer les autres.

Je demande donc de la solidarité en province de Liège.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

M. CONTENT, Conseiller provincial (de son banc). – Qui a dit cela ?

M. DRION (de son banc). – C'est dans le texte !

M. LE PRESIDENT. – Pas d'autres demandes. On peut passer au point suivant.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 15-16/036 : Octroi de subventions en matière de Radio, télévision, presse – Demande de soutien des asbl « RTC Télé-Liège » et « Télévesdre ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 15-16/036).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une remarque. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre Commission s'est réunie ce 23 novembre et a analysé le document 15-16/036. Un Commissaire fait remarquer que les deux chaînes de télévision locales, subventionnées par la Province de Liège, n'ont pas relayé les débats de notre session budgétaire d'octobre et ont, cette année, omis d'interroger les chefs de groupe. Ce regret est partagé au sein de l'assemblée. Une recommandation à ces deux associations est demandée.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Le point est voté à 6 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial – Président (de son banc). – M. le Président. Je pense que c'est notre devoir d'inviter la presse à écouter nos débats et le cas échéant à relayer celui-ci voire éditorialement ajouter un commentaire mais je pense que nous n'avons pas vocation à dicter une ligne éditoriale....

M. LE PRESIDENT. – Donc je confirme que les invitations partent évidemment à la presse pour tous nos travaux. Plus personne ne souhaite intervenir. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/037 : Rapport d'activités 2014 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 15-16/037).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission qui en a pris connaissance et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Silvana CAROTA à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CAROTA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues,

Ça va être très long, accrochez-vous !

La deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 25 novembre afin d'étudier le document 15-16/037 relatif au rapport d'activités 2014 pour les Affaires économiques, Sociétés anonymes et autres.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Une question a été posée.

Un Commissaire demande si la démission du Directeur du Circuit de Spa-Francorchamps pourrait avoir une incidence sur le rapport à proprement dit..

Mme la Députée FIRQUET lui répond que non bien sûr et ajoute que, par ailleurs, nous n'y avons pas de représentant au sein du Conseil d'Administration.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 15-16/038 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Tour du Cœur belge ».

Document 15-16/055 : Octroi de subventions en matière Sociale – Soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Points 5 et 6 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/038, 15-16/055) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

En ce qui concerne le document 15-16/038, je vous informe que l'organisateur a décidé d'annuler le concert qui faisait l'objet d'une demande de subvention en raison des menaces d'attentats.

Ce point est donc retiré et ne sera pas soumis au vote de notre Assemblée.

En ce qui concerne le document 15-16/055, celui-ci a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale. On m'informe qu'il n'est pas impossible que cela resonance dans quelques secondes..

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, notre 2^{ème} Commission s'est réunie hier et nous avons examiné plusieurs documents dont celui-ci, le 15-16/055 sur l'octroi de subventions en matière sociale – soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

A ce sujet, un commissaire demande pourquoi certains organismes reçoivent jusqu'à 113.000€ alors que d'autres beaucoup moins.

Il lui est répondu que la clé du calcul est la même pour toutes les associations. La subvention est fixée selon le nombre d'heures prestées. Solidaris a un très gros service d'aides familiales et ceci est l'objet du subside.

Comme il n'y avait plus de question, notre 2^{ème} Commission a adopté le point par 8 voix pour, aucune voix contre et 4 absentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote, sur le document 15-16/055 uniquement :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Sonnerie de l'alarme incendie).

Document 15-16/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu pour les années 2009-2013 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2015 par les avenants n° 1 et 2, entre la Province de Liège et l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège », en abrégé « OPRL » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/040 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Cinéma Liège Accueil Province », en abrégé « C.L.A.P. » asbl – Exercice 2014/2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 15-16/039, 15-16/040) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 15-16/039 ayant soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc YERNA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

M. YERNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président Chers Collègues.

Document 15-16/039 relatif à l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège.

Un Commissaire demande des précisions sur la prolongation du contrat programme.

Le Député rapporteur lui répond qu'il a été décidé de prolonger de manière générale les contrats programmes dans les grandes institutions culturelles.

Le même commissaire demande si le subside qui passe de 82.500 à 100.000€ sera maintenu.

Le Député rapporteur lui répond qu'il sera bien maintenu.

Il n'y a pas eu d'autre question sur ce dossier.

Le dossier a été adopté par 6 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 15-16/040, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de l'adopter par 6 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/041 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CLAP ».

Document 15-16/042 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Henri Pousseur – Musique électronique/musique mixte ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015**Document 15-16/063 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 20 bénéficiaires.****Document 15-16/064 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de l’asbl « Wallonie Design ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10, 11 et 12 de l’ordre du jour actualisé (documents 15-16/041, 15-16/042, 15-16/063, 15-16/064) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces quatre documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 1 abstention.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 15-16/056 : Création de la fondation d’utilité publique « Fondation Provinciale de Liège pour l’Art et la Culture » - participation provinciale

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l’ordre du jour (document 15-16/056).

Ce document a été soumis à l’examen de la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions. J’invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Votre troisième commission s'est réunie mardi dans les tous nouveaux bâtiments de la Design Station aux Guillemins. Nous avons analysé, notamment, le dossier 15-16/056 qui porte sur la participation de la Province de Liège à une fondation d'utilité publique appelée « Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture ».

Nos travaux sont partagés en 3 temps. D'abord l'évocation par Monsieur le Député Mottard de la genèse du projet. Ensuite il résume avec nous les grandes orientations de celui-ci. Enfin une remarque de type « dactylo » est mentionnée par un Commissaire.

Le Département Culture a été approché par des artistes liégeois qui désiraient laisser, à leur décès, leurs collections à la Province de Liège. Il s'agit d'une part de Monsieur Plomteux, décédé, malheureusement, avant la constitution de cette fondation et d'autre part de Monsieur et Madame Vandeloise Rouseff, membres fondateurs de la fondation. La motivation des artistes est d'éviter que leurs collections ne soient dispersées après leur décès. Ce qui est souvent le cas au moment de la succession puisque les héritiers veulent réaliser le patrimoine et vendent pièce par pièce dans des salles de vente.

Cette fondation a pour but d'être véritablement le véhicule juridique qui permettra à la Province de Liège et son Département Culture d'accepter les collections des artistes qui le désirent. De manière concrète, la fondation pourrait recevoir des donations d'artistes, des correspondances et autres échanges épistolaires, des biens immobiliers et/ou des œuvres d'art privées.

C'est assurément un beau projet. Il l'est d'autant plus que ce projet se construit à la demande des artistes eux-mêmes. C'est également une belle reconnaissance qu'ils manifestent vis-à-vis des équipes du Département Culture. Cela reflète également la grande qualité des contacts entretenus de part et d'autre depuis des années. La représentation provinciale au sein de cette fondation compte un mandataire provincial.

A la demande d'un Commissaire, Monsieur le Député Mottard confirme que la fondation est appelée à recevoir les collections de tout artiste, tout collectionneur qui se manifesterait auprès de la fondation.

Au point de vue « dactylo » alors, un Commissaire propose que le titre « Directrice générale » remplace « Greffière provinciale » dans le texte définitif de la résolution.

Ce sont de riches échanges qui ont animé nos débats. Si bien que votre Commission se positionne à la faveur de ce projet avec 6 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/057 : Règlement relatif à la reconnaissance et au subventionnement annuel des académies.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 15-16/057).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Toujours à la Design Station ce mardi, votre troisième Commission a abordé le règlement relatif à la reconnaissance et au subventionnement annuel des académies.

Ce nouveau projet a été l'objet d'une question puisqu'il s'agissait de savoir si ce règlement s'inscrivait dans une enveloppe fermée et pourquoi il apparaissait seulement maintenant.

Il s'agit en fait d'éviter les fiches individuelles rentrées par chacune des académies donc, de présenter un budget global avec une clé de répartition, avec un élément de base et quelques points attribués en fonction des académies. Donc, on globalise l'ensemble du règlement pour cerner au mieux les académies et surtout, ne pas dépasser l'enveloppe fermée.

Le point a été adopté par 6 voix pour et 2 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/058 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Hesbaye-Meuse-Condroz Tourisme », en abrégé « H.M.C.T. » asbl – Exercice 2014-Prévisions 2015.

Document 15-16/059 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/060 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme 2006-2010, prorogé jusqu'au 31 décembre 2015, conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Opéra Royal de Wallonie – Centre lyrique de la Communauté française », en abrégé « ORW » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/061 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châtaigneraie » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/062 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 15, 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour actualisé (15-16/058, 15-16/059, 15-16/060, 15-16/061, 15-16/062) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Le document 15-16/060 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

La troisième Commission s'est réunie ce mardi 24 novembre 2015, rue du Paradis, afin d'examiner les documents cités par le Président. Le document 15-16/060 a suscité une question d'un Commissaire qui demande une explication quant à l'avancement des contrats programmes dont on parle depuis longtemps.

Le Député répond qu'il n'y a aucune nouvelle, ce qui met les institutions en grande difficulté. Le point a été adopté par 7 voix pour et 2 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 15-16/058, 059, 061 et 062, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces cinq résolutions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le conseil adopte les cinq résolutions.

Document 15-16/043 : Modification de l'article 12 du statut administratif du personnel provincial non enseignant et des articles 144 à 156 du règlement de travail du personnel provincial non enseignant relatifs à la protection contre la violence et le harcèlement moral et sexuel au travail.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 15-16/043).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/044 : Etablissements et services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif aux services et fournitures de téléphonie fixe de la Province de Liège pour une durée de 4 ans (prolongation d'une année) – Centrale de marchés pour les pouvoirs locaux adhérents.

Document 15-16/045 : Marché public de services – Mode de passation et conditions de marché – Haute Ecole de la Province de Liège (Site Kurth) – Entretien préventif et dépannage des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire pour une période de quatre ans.

Document 15-16/046 : Services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif à la restauration d'une œuvre d'art du XVIIème siècle du Château de Jehay – tableau intitulé « Joseph et la femme de Putiphar » de Jacopo Vignali.

Document 15-16/047 : Etablissements et services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché en vue de l'acquisition de matériel en « on shot » et de consommables pour une période de quatre ans (2016-2019) destinés à la formation d'Equipier de Première Intervention des agents provinciaux dispensée par le Centre de Formations du Feu.

Document 15-16/048 : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à la location et à la collecte de conteneurs hygiéniques nécessaires aux divers établissements et services provinciaux pour une période d'un an (du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017).

Document 15-16/049 : Etablissements et services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition d'un laveur de laboratoire ainsi que sa maintenance subséquente pour une période de quatre ans (2017-2020) pour les besoins du Laboratoire « Santé et Qualité de Vie » de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

Document 15-16/050 : Marché de fournitures relatif à l'acquisition de gaz et d'électricité pour les établissements provinciaux et les partenaires locaux pour la période du 1^{er} janvier 2014 et 31 décembre 2015 – Modification du marché : prolongation du lot électricité basse tension pour une période de 3 mois (du 1^{er} janvier au 31 mars 2016).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/044, 15-16/045, 15-16/046, 15-16/047, 15-16/048, 15-16/049, 15-16/050) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Le document 15-16/044 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude MEURENS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Votre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 23 novembre pour examiner notamment le document 15-16/044 étant un marché de services – mode de passation et conditions relatif aux services de fournitures de téléphonie fixe de la Province de Liège.

Après présentation des services arguant entre autres du constat d'une infrastructure vieillissante et de l'évolution des nouvelles fonctionnalités tout en précisant que les téléphones mobiles ne font pas partie de ce marché, un Commissaire interroge sur la durée du contrat prévu sur 4 ans.

Il lui est répondu qu'il est possible de le prolonger d'un an et que l'amortissement de l'acquisition se fera sur 4 ans.

Un autre Commissaire demande si les clauses sociales, locales et environnementales sont prévues dans le cahier des charges. Il lui est répondu que ce marché est techniquement très pointu et complexe, qu'il est subdivisé en trois lots et qu'une attention particulière a été portée aux critères d'attributions afin de rester le plus neutre possible et permettre au plus grand nombre de répondre à ce marché.

Votre quatrième Commission s'est prononcée par 9 voix pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 15-16/045, 046, 047, 048, 049 et 050, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 15-16/051 : Mise en non-valeurs de créances dues au Département des Affaires Sociales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 15-16/051).

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/052 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège », en abrégé « CJPL » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015

Document 15-16/053 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité provincial Liégeois de Volley-ball ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 et 30 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/052, 15-16/053) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/065 : Services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'entretien préventif et au dépannage de l'ascenseur du Palais provincial pour une période de dix ans.

Document 15-16/066 : Etablissements et services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché de services relatif à la restauration de la peinture murale « La Paix de Fexhe » en vue de la commémoration du 750^{ème} anniversaire de la Paix de Fexhe en juillet 2017.

Document 15-16/067 : Etablissements et services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif au recours à des transports par cars privés en complément des cars provinciaux dans le cadre des « Mini-villages-Edition 2016 ».

Document 15-16/068 : Etablissements et services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif au traitement préventif contre les nuisibles (insectes et rongeurs) du Musée de la Vie Wallonne, des réserves muséales et du service provincial des Expositions pour une période de quatre ans (2016-2019).

Document 15-16/069 : Etablissements et services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif au contrat d'assistance Omnium et de maintenance pour une période de deux ans (2016-2017) des appareils GC-MS purge & trap et GC-FID Combi pal relevant du Département de Chimie environnementale du Laboratoire « Santé et Qualité de Vie » de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

Document 15-16/070 : Services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif à la surveillance par patrouilles mobiles des bâtiments « Opéra », « Charlemagne » et « Palais provincial » et les interventions en cas de déclenchement des alarmes sur ces mêmes sites ainsi qu'au Musée de la Vie Wallonne durant les périodes d'indisponibilité du concierge, pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017 inclus (1 an).

Document 15-16/071 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché en vue de l'acquisition, pour une période de 3 ans (2016-2018), de défibrillateurs externes automatisés (DEA) full-automatiques destinés aux services et établissements provinciaux, aux pouvoirs locaux et associations soumises à la législation sur les marchés publics et ayant leur siège sur le territoire de la Province de Liège.

Document 15-16/072 : Etablissements et services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de 175 lits et de 175 matelas destinés à divers internats de l'Enseignement de la Province de Liège.

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

M. LE PRESIDENT.- Points 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/065, 15-16/066, 15-16/067, 15-16/068, 15-16/069, 15-16/070, 15-16/071, 15-16/072) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 15-16/067, 069 et 071 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Vinciane SOHET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Au document 15-16/067 « Etablissements et services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif au recours à des transports par cars privés en complément des cars provinciaux dans le cadre des « Mini-villages-Edition 2016 », un Commissaire demande ce que sont les « Mini-villages ».

Il lui est répondu que ce sont des activités proposées aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire afin de leur présenter les métiers proposés par l'enseignement provincial.

Un autre commissaire demande pourquoi ces activités nécessitent des cars. Il lui est répondu que c'est parce qu'elles se déroulent dans les écoles provinciaux et qu'il faut y amener les élèves.

La résolution a été adoptées par 9 voix pour et 3 abstentions.

Au document 15-16/069 « Etablissements et services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif au contrat d'assistance Omnium et de maintenance pour une période de deux ans (2016-2017) des appareils GC-MS purge & trap et GC-FID Combi pal relevant du Département de Chimie environnementale du Laboratoire « Santé et Qualité de Vie » de l'Institut provincial Ernest Malvoz », un Commissaire demande ce que signifie les abréviations GC-MS Purge & trap et GC-FID Combi pal. Le Député s'attendant à la question répond avec plaisir.

Alors, merci les Services et merci Sandrinne, « GC-MS purge & trap » signifie chromatographe en phase gazeuse équipé d'un concentrateur fonctionnant par « purge de l'échantillon » : entraînement des composés volatils par un gaz inerte et « trap » égal piégeage des molécules purgées sur un support absorbant, et d'un détecteur de type MS, spectromètre de masse.

Il s'agit d'un appareil qui permet d'effectuer le dosage de molécules volatiles, par exemple benzène, chloroforme, dans les eaux. Ces dosages sont par exemple demandés dans le cadre de la surveillance des eaux de distribution, code de l'eau.

« GC-FID combi-pal » signifie chromatographe en phase gazeuse muni d'un détecteur à ionisation de flamme (FID). Le Combi-pal est un robot qui permet d'effectuer l'injection et l'analyse automatique des échantillons.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Il s'agit d'un appareil qui est principalement utilisé pour doser de hydrocarbures type pétroliers (mazout, huiles moteur) dans l'eau et les sols. Cette analyse est par exemple demandée pour la surveillance des CET (centre d'enfouissement techniques) ou dans le cadre du décret sol.

La résolution a été adoptée par 9 voix pour et 3 abstentions.

Le document suivant, document 15-16/071 concernant les « Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché en vue de l'acquisition, pour une période de 3 ans (2016-2018), de défibrillateurs externes automatisés (DEA) full-automatiques destinés aux services et établissements provinciaux, aux pouvoirs locaux et associations soumises à la législation sur les marchés publics et ayant leur siège sur le territoire de la Province de Liège », un Commissaire demande s'il y a encore beaucoup d'établissements provinciaux qui ne sont pas équipés de défibrillateurs.

Il lui est répondu que non mais c'est aussi un marché stock vue que ces défibrillateurs peuvent être acquis par les Communes, les écoles ou encore les clubs sportifs. On relance le marché car c'est un succès de la supracommunalité.

La résolution a été adoptée par 9 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 15-16/065, 066, 068, 070 et 072, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (de son banc).- Est-ce qu'il aura bien lu son dossier cette fois-ci ?

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur Content, je vous donnerai votre copie corrigée après la séance ! Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Vous avez regroupé de nombreux dossiers, je voudrais m'arrêter au dossier 15-16/065.

Après l'excellent rapport que nous venons d'entendre, après la lecture de ce dossier 065, devons-nous considérer que notre Institution est sauvée pour 10 ans puisque l'ascenseur va être remis en état pour cette période ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Madame PIRMOLIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- oui, je voulais intervenir par rapport au document 15-16/071 au marché de fournitures relatif à l'acquisition des défibrillateurs puisqu'on nous a dit que le marché était un succès. On se demande si outre l'acquisition des défibrillateurs, il ne faudrait pas étendre le marché également à la maintenance de ces défibrillateurs puisque maintenant, un certain nombre d'autorités publiques doivent passer à cette maintenance ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. D'autres demandes d'interventions ? M. MEUREAU. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- De mon banc Monsieur le Président, ... (réponse inaudible car hors micro) ... l'entretien préventif de l'ascenseur, ... dans les dix ans car du matériel de ce type là ... de manière sécurisante pendant dix ans.

Et pour ce qui concerne la deuxième question concernant les défibrillateurs, je vais poser la question sur la possibilité technique de la maintenance de manière réelle de ces appareils

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 15-16/073 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la SA « Pro BC Verviers – Pepinster ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 15-16/073).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Christian GILBERT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Donc, rapport de la quatrième Commission, document 15-16/073. La Commission s'est réunie ce lundi 23 novembre. Le document traité sur un octroi de subvention en matière de sports, demande de soutien de la SA « Pro Basket Club Verviers-Pepinster » qui a fait l'objet de deux questions.

Un Commissaire a demandé si l'aide était pour la saison 2014-2015 ou la saison 2015-2016, sachant qu'une première tranche de 10.000 € a été versée en mai 2015. La réponse, c'est une aide pour l'année 2015, soit 20.000 € : 10.000 € en mai et 10.000 maintenant.

Un autre Commissaire s'inquiétait de savoir si le subside était bien au profit de la formation des jeunes, la réponse a été qu'en effet, cet avenant de 10.000 € proposé est bien au profit du centre de formation des jeunes du club.

Le résultat du vote, votre Commission s'est prononcée par 9 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Merci au rapporteur mais je suis étonné de ne pas entendre dans ce rapport un passage important de la réunion de Commission puisqu'un membre de la Commission et, sauf erreur de ma part, M. Meurens, a exprimé de manière affirmative que ce club de basket que nous soutenons, et nous soutenons le dossier qui nous est présenté, disposait en réalité de deux comptes, un compte pour la formation des jeunes et un compte pour ce qu'on va appeler le basket professionnel.

Je pense que le rapport devrait être complété sur ce point et j'aimerais que M. Meurens, qui a affirmé ce fait, nous apporte la preuve qu'il y a deux comptes, ce serait évidemment beaucoup plus clair au niveau de la comptabilité. La formation des jeunes d'une part, le basket professionnel d'autre part.

Cela étant, nous voterons comme je l'ai dit évidemment ce point, mais affirmation n'est jamais raison. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il une autre demande d'intervention ? M. GILBERT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILBERT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur DRION, je pense que nous étions à la même Commission. Non, vous n'y étiez pas ? Et bien ceux qui y étaient, dans votre groupe en tous cas, je pense que M. MEURENS s'est un petit peu avancé mais rapidement, je pense qu'il a dit qu'il se confondait peut être avec une autre association, donc il n'a pas parlé de deux comptes.

Il a lancé au début et puis il a informé l'information. Il a dit qu'il s'était retiré de ses termes. Malheureusement, il n'est pas là mais je confirme. Voilà.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, ce que je voudrais simplement dire, ... (bande inaudible) ... c'est qu'il a parlé ... (bande inaudible) ... Monsieur MEURENS a nuancé ses propos et il a expliqué ... (bande inaudible) ... mais en aucune manière Monsieur MEURENS n'a affirmé effectivement qu'il y avait deux comptes ... et deux comptes ...

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- C'est du noir, c'est ça que vous voulez dire !

M. LE PRESIDENT.- Je remercie tous les membres de la Commission de partager... Merci pour cette information complémentaire et les précisions apportées.

M. JADOT, Conseiller provincial – Deuxième secrétaire (de son banc).- Simplement, M. MEURENS étant à côté de moi à la Commission, confirmer tout à fait ce que Monsieur HODY a dit.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président ... (bande inaudible) ...

M. LE PRESIDENT.- D'accord ! M. FERNANDEZ, vous avez la parole.

M. FERNANDEZ, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, en tant que Président de la quatrième Commission, je confirme ce qu'a dit Monsieur HODY.

M. LE PRESIDENT.- Et bien voilà, comme ça tout le monde est d'accord. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce sujet ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/074 : Désignation d'un comptable des matières pour le service provincial de médecine sportive de l'Institut Malvoz.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 15-16/074).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/075 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 15-16/075).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission qui en a pris connaissance et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit une prise de connaissance.

Le Conseil a donc bien pris connaissance ladite résolution.

Document 15-16/076 : Services provinciaux : Campus Verviers : Construction du Campus Verviers pour les besoins de la Haute Ecole de la Province de Liège – Avenant n°2 pour travaux supplémentaires et modificatifs.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 15-16/076).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Luc LEJEUNE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Mardi dernier, nous étions effectivement au Paradis pour analyser le point relatif à l'avenant numéro 2 pour des travaux supplémentaires dans le cadre de la construction du Campus Verviers pour les besoins de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Un Commissaire, et c'est la seule intervention, la seule question, a posé la question de savoir quelle était l'intervention de l'assureur suite à l'incendie qui s'est déclarée en début de travaux, la réponse est que l'assureur a couvert la totalité du surcoût, soit 275.000 €. Ce surcoût de 275.000 € représentant grosso modo 4% des 14% de majoration repris dans l'avenant numéro 2.

La Commission s'est prononcée par 6 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/077 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre », en abrégé « C.R.V. asbl » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/078 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 43 et 44 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/077, 15-16/078) ont été regroupé à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/054 : Approbation du plan d'entreprise et du budget 2016 de la Régie provinciale autonome d'édition « les Editions de la Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 15-16/054).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour actualisé.

Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2015, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 10 décembre à 15H00. Elle sera suivie, le vendredi 11 décembre, d'une séance thématique consacrée à la précarité.

La réunion publique est levée à 16 H 25'.